

CEDEAO/ ECOWAS

***GENRE ET EVOLUTION DES VALEURS
FAMILIALES EN AFRIQUE : CAS DU BENIN***

Présenté par :

Dr Elisabeth FOURN-GNANSOUNOU, PHD Sociologie

Enseignant- chercheur, DS-A à l'UAC, Bénin

PLAN

1. RESUME	3
2. INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE.....	4
3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	5
4. RESULTATS DE LA RECHERCHE	6
4.1. Familles et valeurs cardinales dans le Bénin précolonial	6
4.1.1. Les processus sociaux de formation de la famille au Bénin	6
4.1.2. Les fiançailles :.....	6
4.1.3. La dot :.....	7
4.1.4. Le mariage :	7
4.2. Fonctions de la famille et valeurs familiales	9
4.2.1. Au niveau de la reproduction :.....	9
4.2.2. Au niveau de la production	10
4.2.3. L'entraide familiale.....	10
4.3. Genre, valeurs familiales modernes et post modernes (période coloniale et post coloniale).....	11
4.3.1. Les déterminants de la modernité et post modernité : choc colonial et le genre	11
4.3.2. Le choc colonial	11
4.3.3. L'influence des religions révélées	12
4.4. Genre comme déterminant fondamental des nouvelles valeurs familiales	13
4.4.1. Le genre au Bénin : bref état des lieux et acquis.....	13
4.4.2. La promotion de la Politique Nationale du Genre comme cadre de référence de l'amélioration des conditions de vie de la famille et de la femme	22
4.5. Les Types de familles et valeurs familiales de nos jours :	23
4.5.1. Le mariage monogamique et la famille nucléaire	23
4.5.2. Persistance des familles de type traditionnel	24
4.5.3. Le phénomène du « 2ème bureau »	24
4.5.4. La famille monoparentale :	25
4.5.5. Le concubinage et l'union libre :	25
4.5.6. La famille recomposée ou reconstituée :	25
4.6. Implications sur l'éducation et la socialisation des enfants :	26
5. CONCLUSION.....	30
6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	32

1. RESUME

Depuis le décret de 1910 qui consacre le territoire du Dahomey comme colonie française, intégrant l'Afrique occidentale Française (AOF) la civilisation occidentale faisait son entrée dans les us et coutumes béninoises. Cette irruption de la civilisation étrangère a causé et même provoqué beaucoup de bouleversements dans les structures familiales traditionnelles en modifiant l'ordre social béninois dans le sens des principes en vigueur dans la métropole. La rencontre des deux cultures a provoqué le choc des civilisations. Les structures familiales ont été modifiées malgré la persistance de certaines dispositions traditionnelles.

Avec la colonisation, l'idée d'urbanisation et de ville est apparue dans les mentalités et c'est bien ce lieu (la ville) qui incarne les nouvelles valeurs. L'école y est aussi bien développée. Celle-ci a réussi à ébranler la mentalité autochtone des africains, à introduire l'idée d'égalité ; de justice sociale et d'équité et de genre. G. PENE dira qu'en droit moderne les fiançailles se nouent librement entre les futurs époux au nom de la liberté des mariages (In Révolution Ivoirienne de droit, N°2-1971).

De même, le développement de l'économie monétaire a eu un impact sérieux sur le devenir des familles.

Le travail salarié de la femme n'en demeure pas moins rémunérateur car il permet à cette dernière d'être plus autonome, d'avoir un statut social élevé échappant du coup à certains conditionnements sociaux de famille.

“ Les chances de promotion du statut sont théoriquement améliorées pour la femme avec la colonisation qui a introduit un nouveau fondement philosophique dans la société avec les idées d'égalité entre les individus”, nous dira (ASSOGBA,1994) Les bases de la famille étendue se lézardent. Chaque atome familial se détache et prend son indépendance. . Les anciens rapports d'union de solidarité, de coopération sont remplacés par des rapports d'opposition et de domination entre les membres de la famille. Seuls, ceux qui possèdent une puissance financière imposent leurs lois, dussent – ils être les cadets de la famille. Les mouvements d'émancipation font leur entrée dans le tissu social. Les femmes profitent de cette « bouée de sauvetage » pour se libérer de certaines pesanteurs culturelles et s'affirmer. La loi de séniorité perd de son panache. Deux concepts inconnus du traditionalisme apparaissent. Concepts qui entraînent corrélativement un nouveau type de société : la société moderne qui bouleverse la vision traditionnelle de la famille, du mariage et de la femme. Des changements notoires s'opèrent dans le tissu culturel, les valeurs séculaires d'hier, les mentalités et les attitudes. Ce sont ces transformations sur les différents paliers de la société qui sont responsables aujourd'hui de la crise constatée au niveau de la famille moderne.

Avec les mutations liées à la modernité et à l'économie de marché, les relations « chaudes » fortement chargées d'affectivité vont céder progressivement la place à des relations « froides » où apparaît la diversité des intérêts et des calculs multiformes.. Les centres urbains, lieux privilégiés de l'activité commerciale et industrielle consacrent l'individualité et l'individualisme. La famille nucléaire se substitue à la famille large et s'impose. On assiste impuissant à la commercialisation progressive du patrimoine terre, voire des solidarités de familles naissent : foyer conjugal, foyer monoparental, concubinat, phénomène de deuxième bureau, etc.

La société devenue société de salariat, société tertiairisée individualisée vit au rythme de la modernité, avec ses constructions d'un anti-mode révélateur du nouveau schéma de comportement. Tous ces phénomènes expliquent l'intervention de plus en plus de l'Etat dans la sphère de la famille et justifie sans doute les réformes juridiques et la codification du statut des personnes et de la famille, de la femme et de l'enfant dans les sociétés africaines dont celle du BENIN. Ces nouvelles valeurs familiales adoptées au nom du développement des concepts d'égalité, d'équité, la recherche du pouvoir de décision de droit de participation au développement des deux genres ont tendance non seulement à semer la confusion des rôles à jouer par chacun, à limiter et même exclure certains de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs familles notamment des enfants mais surtout à créer une nouvelle société qui conduit à des interrogations sur le concept de genre et ses implications sur les valeurs familiales. Les réflexions faites à partir des résultats de notre recherche sur le cas du BENIN nous aidera à trouver quelques esquisses de solution.

2. INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

L'étude du groupe familial dans sa formation, sa structure, son évolution, ses rapports avec l'ensemble de la société globale ne peut pas échapper à l'observation sociologique. Quelle que soit la diversité de ses formes et si divers que soient les contenus tour à tour biologiques, psychologique et institutionnel ou culturel de la notion de parent, la famille constitue toujours un groupe social particulier irréductible aux autres types de groupements spontanés ou constitués. Parmi les aspects dont dépend la forme de la famille, il faut noter les conditions de sa formation, c'est-à-dire l'institution du mariage, la dimension du groupe familial et enfin sa hiérarchisation. La diversité familiale est plus évidente encore si l'on prend en considération les fonctions qui peuvent être assumées simultanément avec certaines priorités ou exclusivement les unes des autres. Ces fonctions sont celles de reproduction, de production, de consommation, de protection, d'éducation et de distraction. Cette énumération suffit à montrer que la famille est un agent de socialisation. En effet, c'est au sein de la famille que l'enfant, l'homme de demain reçoit les premières notions d'éducation et d'apprentissage sur les comportements et attitudes exemplaires à avoir dans la société. La famille est la première institution qui modèle l'enfant et lui donne les premières orientations dans la vie. Ainsi, de la qualité des individus qui composent la famille dépend la qualité de la société. Autrement dit, la qualité matérielle, morale et spirituelle de la société est corrélative de la santé morale et spirituelle de l'ensemble des familles que reflète la société. Aussi, se révèle-t-elle l'importance de cette entité sociale qui, dans le monde contemporain africain et béninois subit des mutations de la société moderne et post moderne. En effet, cette société est désormais caractérisée par les idées d'égalité, d'équité, de droit, d'accès et de contrôle des ressources, de participation au développement de l'homme et de la femme prôné par le nouveau concept de Genre, tout en ménageant certains aspects de l'institution familiale légués par la tradition. Ces mutations ont modifié considérablement l'environnement de la famille moderne, sa configuration ainsi que sa place dans la socialisation et la vie quotidienne de l'individu. L'institutionnalisation du mariage lui-même, les dimensions nouvelles de la famille et ses conditions de vie retiennent ainsi particulièrement l'attention.

A ces aspects qui définissent l'organisation nouvelle de la famille, il faut ajouter les rapports nouveaux, définis par le genre en tant que concept et en tant qu'approche de développement qui s'instaurent entre ses différents membres. La mutation des rôles à l'intérieur de la structure familiale constitue du reste l'un des aspects des changements dans les fonctions familiales. L'objectif de cet article intitulé "*Genre et évolution des valeurs familiales en*

Afrique, cas du Bénin'', veut mettre en exergue l'évolution des valeurs familiales liée entre autres aux idées nouvelles, modernes introduites par la rencontre de la culture africaine dont celle du Bénin avec la culture Occidentale et ses implications. Il vise également à montrer en quoi le genre a renforcé ces nouvelles idées qui ont donné naissance à de nouvelles formes de familles et de conditions de vie. L'hypothèse est que l'analyse du genre en confrontation avec les valeurs familiales au Bénin implique une démarche diachronique et synchronique pour mettre en exergue les causes des nouveaux schémas dérivant qui s'imposent aujourd'hui par rapport aux normes traditionnelles connues. La question se pose de savoir quelles étaient les valeurs cardinales des familles traditionnelles. En quoi le genre a influencé ces valeurs familiales, quelles en sont les implications et les approches de solution ?

3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Famille : La famille est un groupe de personnes reliées par le sang, le mariage ou l'adoption et résidant normalement ensemble. Cet ensemble issu d'un même ancêtre est soumis au même chef, à une même autorité, responsable de la vie économique, gestionnaire des biens collectifs, de l'équilibre de la vie communautaire. La famille est l'instrument privilégié du conditionnement socioculturel. C'est surtout elle qui donne la première éducation.

Le dictionnaire de sociologie, au-delà de ce qui précède, met l'accent sur l'interaction existant entre le mari et la femme, entre le père et la mère, entre parents et enfants, entre sœurs, frères et parents plus éloignés. Cela crée une sorte de communauté plus ou moins étroite et descriptible par des traits spécifiques. C'est ainsi qu'au Bénin, est parent, tous ceux qui se considèrent comme tel dans un contexte de famille élargie.

Genre : Le terme genre – traduction de l'Anglais : gender- décrit les caractéristiques sociales des femmes et des hommes à partir des relations qu'ils entretiennent. Il fait référence aux relations construites socialement et qui existent entre les hommes et les femmes.

Le genre en tant qu'approche renvoie au fait que dans la plupart des sociétés, les hommes et les femmes sont impliqués dans des types d'activité. Mais la nature et le degré de leur engagement dans chacune de ces activités sont variables et illustrent la division du travail dans un lieu spécifique, à une période donnée. Ces relations peuvent être complémentaires, parfois conflictuelles, mais toujours inégales. En effet, les femmes sont beaucoup plus présentes dans les activités de reproduction et de communauté que dans les activités de production dont s'arrogent les hommes. Le genre se focalise sur les hommes et les femmes et tente d'apporter un changement qualitatif dans leurs relations souvent inégalitaires. Ces rôles subissent l'influence des perceptions et attentes découlant des facteurs culturels, politique,

écologique, économique, sociales, religieux ; ainsi que des coutumes, des lois, des classes sociales, des ethnies et des préjugés individuels ou institutionnels.

Valeurs familiales : Par valeur, il faut entendre les attitudes, les comportements, les représentations collectives, les systèmes ou mécanismes de régulation-contrôle social qui fondent et cimentent la vie en société et déterminent la conscience des membres de la société (tout âge, tout sexe, toute catégorie socio culturelle socioprofessionnelle). Les valeurs familiales concernent donc tout ce qui met en relief les modèles de schéma de comportements définis par la famille qui constituent le creuset de formation, d'éducation, de socialisation et de production. Dans ce contexte, ces valeurs s'adressent aussi bien au processus de formation de la famille, à la valeur de l'enfant, son éducation, sa socialisation qu'à l'organisation familiale du point de vue structurel et de sa hiérarchisation.

L'approche méthodologique est à la fois documentaire et empirique. Elle est qualitative et est caractérisée par des entretiens à bâton rompu auprès des élites béninoises sur la base d'un guide d'entretien thématique dont les grands thèmes se retrouvent en annexes

4. RESULTATS DE LA RECHERCHE

4.1. Familles et valeurs cardinales dans le Bénin précolonial

4.1.1. Les processus sociaux de formation de la famille au Bénin

L'union reconnue d'un homme et d'une femme est un événement sociologique important dans toutes les civilisations, tant du point de vue des individus que de celui de la famille et du groupe social tout entier, tant du point de vue religieux que du point de vue juridique. Quels que soient le niveau moral et les mœurs d'une nation, il y a toujours une légitimation, une sanctification de certains couples avec cérémonies empreintes de solennité les bases du système familial, les coutumes, les usages et les rites, offrent de nombreuses analogies entre les peuples.

Au Bénin, les éléments de cette logique collective sont entre autres : les fiançailles, la dot qui participent de la formation de la famille.

4.1.2. Les fiançailles :

C'est l'état pré-marital où avec l'accord préliminaire, la coutume admet que la jeune fille soit virtuellement la femme dont on n'attend que l'entrée au foyer quitte à accomplir les obligations qui en découlent. Les termes "Vinasu" (Goun), "Vininan" (en fon) le prouvent. L'accord est conclu entre deux groupes familiaux. Dans ce cas, le jeune homme se trouve socialement rattaché en partie ou tout au moins à celui de sa fiancée.

L'accord des deux chefs de famille (Hennu) et l'accomplissement des contraintes coutumières constituent les conditions essentielles des fiançailles régulières. La rupture des fiançailles était presque inconnue car la parole donnée était scrupuleusement respectée et toujours pour l'accord des deux parties, le Bokonon (devin) est consulté. Si le Fâ est favorable, on rend grâce aux dieux ; si un doute persiste, on procède coûte que coûte au sacrifice (Vo). Suite à cela aura lieu la cérémonie d'acceptation appelée "Vihigban".

4.1.3. La dot :

Elle légalise le mariage et ne saurait être considérée comme " le prix d'achat de la femme" car dans aucune langue béninoise ' acheter' et ' marier' ne sont synonymes. C'est donc un acte symbolique mais il faut distinguer la petite dot (Agban Kpêvi) de la grande dot (Agban Daho). Un mariage dans la tradition sans dot est perçu comme une humiliation et même un déshonneur pour la fiancée.

4.1.4. Le mariage :

Au Bénin, dans les milieux traditionnels, tout mariage donne lieu à la démarche suivante :

- Connaissance des parents
- Enquête de moralité autours des deux partenaires et de leurs familles respectives
- Consultation du système divinatoire pour savoir le sort réservé au futur couple
- Paiement de la dot etc.
- La pérennisation de la lignée conduit toutes les démarches. La revue de la typologie du mariage et de la constitution de la famille conduit au constat suivant : que ce soit au Bénin, en Afrique ou dans le monde, le mâle domine et impose sa loi. La femme à divers niveaux est soumise à ses caprices, elle fait le dur apprentissage de la résignation, de la soumission et de l'obéissance.

Le mariage est alors bien pensé et reste un arrangement entre deux familles plutôt qu'un contrat entre deux jeunes gens.

Le mariage est une affaire sociale et son but fondamental était : " Avoir des enfants afin de contribuer à l'accroissement de la lignée". C'est le socle de toute famille en Afrique et au Bénin en particulier. A partir des pratiques humaines, on peut noter différentes formes d'union.

- Le Houéblodo :

C'est un arrangement domestique ou encore le résultat d'un mariage endogamique d'une jeune fille avec son cousin germain. Il se fait sans dot dans le dessein d'agrandir la concession.

- La polygamie :

Comme l'indiquent les deux premières syllabes "poly" (plusieurs), l'homme peut contracter une union avec plusieurs femmes. Celles-ci se désignaient par le terme "Assissi" (en fon). Ainsi, l'homme n'était pas lié par le mariage et conservait sa liberté totale alors que la femme devait être scrupuleusement fidèle.

La forme de l'habitat (la concession) était conçue en vue de rassembler toutes les femmes sous le même toit sous le contrôle des anciens. Dans ces concessions, on peut distinguer également les ménages des fils, des frères. Ce qui donne lieu à une grande famille.

Les familles polygamiques sont formées à dessein. Du point de vue de la production, un groupe de coépouses constituent avant tout un groupe de travail et de solidarité qui permet de mieux faire face aux charges de la vie domestique et de la production agricole ; les femmes peuvent avoir intérêt à cette situation. Il existe une forte corrélation entre l'importance du rôle des femmes dans la production et la polygamie. Lesthaeghe et Surkyn (1988). Du point de vue de la reproduction biologique, la culture de la forte fécondité est intégrée et la femme doit faire beaucoup d'enfants filles et garçons qui ont une valeur à la fois économique (forces de travail, sécurité sociale) et culturelle.

Du point de vue de la reproduction sociale, le pouvoir est détenu par les anciens chargés de prendre les décisions en matière d'alliance, de la production, et de la répartition des biens. L'éducation donnée aux enfants reste très autoritaire et véhicule surtout les valeurs de respect absolu des anciens et le soutien à leur apporter. (Caldwell, 1976)

L'accent est aussi mis sur la nécessité de sauvegarder sa virginité jusqu'à l'entrée en union, l'esprit de solidarité, de famille unie.

Le lévirat constitue en matière de gestion familiale une soupape de sécurité. Il consiste au remariage d'une jeune veuve avec l'un des membres de la famille du mari défunt. C'est une nouvelle vie conjugale qui débute, ce qui autorise à parler de famille recomposée dans l'organisation sociale traditionnelle. D'autres formes d'unions existent dans le contexte traditionnel. On peut citer le mariage forcé ou contre gré : contre la volonté de la jeune fille, les parents la marient à un homme de leur choix.

Il y a également le mariage par échange qui justifie fondamentalement selon Claude Lévi-Strauss (1967) l'institution du mariage : les relations qui rendent le mariage possible doivent

être sociales et se baser sur l'échange. Le mariage par échange se pratique encore de nos jours dans le nord Bénin par la permutation de deux jeunes filles où l'homme va capturer sa femme souvent au bord du marigot, au champ, au marché, (l'accord ayant été établi entre les deux familles auparavant). Par ailleurs, pour changer le statut de la jeune fille en candidate au mariage et canaliser ses élans sexuels, il est pratiqué les Mutilations Génitales Féminines. La famille traditionnelle est donc soumise à des exigences sociales qui militent en faveur d'une certaine cohésion communautaire. Mais avec l'intégration de nouvelles valeurs dans la dynamique de nos sociétés, elle a pris d'autres formes.

4.2. Fonctions de la famille et valeurs familiales

Pendant la période pré coloniale, il existait une diversité socioculturelle et sociolinguistique avec des interférences culturelles par les grands groupes socioculturels. La civilisation était orale et donc, peu de documents rendaient compte des événements qui l'ont caractérisée.

L'image communautaire des structures en place pendant cette période, masquait les tensions, les conflits, les clivages dans les villages ou les communautés.

4.2.1. Au niveau de la reproduction :

En général, la reproduction **biologique** n'était socialement acceptée que dans le mariage.

Dans presque tous les groupes socioculturels, on se marie en principe une fois pour toutes. L'adultère est en général puni et implique des règles de purification pour une renaissance ou une réintégration sociale. Le mariage polygamique se pratique dans presque tous les groupes socioculturels du pays.

Le système patrilinéaire qui caractérise le pays fait de la polygamie une valeur sociétale de maintien, de procréation et de régulation sociale. Elle permet à la majorité des femmes de vivre en sécurité sous le toit d'un homme. La polygamie au plan sociologique permet à ceux qui y sont impliqués, d'entretenir un large réseau de relations sociales, observables à travers les systèmes de parenté.

La polygamie retarde l'âge de sevrage du nourrisson en même temps qu'elle évite aux femmes les grossesses rapprochées. La femme qui allaite est supposée ne pas avoir des intimités avec son époux pour le bien-être de l'enfant qu'elle nourrit au sein.

Du point de vue de la reproduction **sociale**, la maîtrise des tâches reproductives considérée comme capitale passait par une éducation rigoureuse, favorisant la transmission des valeurs de génération en génération. Les rites de socialisation étaient organisés en vue de donner à l'enfant une identité l'intégrant à son clan et de lui garantir la santé mentale, psychique ainsi

qu'une place dans sa communauté. Les cérémonies de première sortie de l'enfant s'inscrivaient dans cette logique. Plus tard, l'enfant devra intégrer les différentes classes d'âge et subir les rites prévus pour l'acquisition entre autres des valeurs d'entraide et de solidarité. La famille prise dans le sens du clan, du lignage continue d'être une référence, un creuset identitaire. Cette identité se manifeste en partie à travers un totem, des scarifications, des litanies, des cérémonies rituelles communs.

4.2.2. Au niveau de la production

Les principales activités étaient l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce. Le système d'élevage qui avait cours dans certaines communautés a contribué à la production de la richesse de celles-ci à travers la main-d'œuvre disponible et à la traite.

Le système de production était basé sur la division sexuelle et sociale du travail. Les hommes se consacraient à l'agriculture, à la chasse et les femmes s'occupaient de la récolte, de la cueillette et des "*jardins de case*". Les moyens de production étant rudimentaires, les enfants constituaient une source de richesse pour le lignage parce qu'ils représentaient l'essentiel de la main d'œuvre agricole dans le champ du père de famille. Les garçons aidaient souvent leur père au champ. Les femmes étaient souvent aidées par leurs filles dans toutes les tâches domestiques : soins aux enfants en bas âge, corvée d'eau, recherche de bois, lessive, préparation du repas.

Par ailleurs, l'entraide était organisée au sein de toute la société pour les travaux d'intérêt commun mais aussi pour les activités de production individuelle ou familiale.

4.2.3. L'entraide familiale

Au Bénin, la parenté confère à chaque membre sa personnalité sociale : une personne est intégrée à la société traditionnelle par la place qu'elle occupe dans le système de la parenté. Le nom sous lequel on la connaît, les litanies, les formes de salutation constituent des formes de marques identitaires. C'est pourquoi souvent dans des familles les questions d'adultère concernant les femmes sont sévèrement réprimées. Les familles tiennent à la "*pureté de leur sang*".

N'appartenir à aucun groupe dans la société c'est être un étranger. C'est pourquoi tout enfant bâtard rencontre des problèmes psychologiques qui finissent par avoir raison de lui si la parenté maternelle n'est pas assez solide pour le préserver, le protéger socialement.

Il ressort de ce qui précède que les familles béninoises étaient très attachées aux valeurs liées au respect des différentes étapes du processus de la formation de la famille (enquête

préalable, fiançailles, dot, virginité de la fille, canalisation de la vie sexuelle des jeunes filles), des types de familles (polygamiques plus familles élargies), mode de production (division sexuelle et sociale du travail, la femme est foncièrement au foyer pour s'occuper de la famille et surtout des enfants), de reproduction (maternité nombreuse qui définit au mieux le statut de la femme), de l'entraide communautaire, (parenté constitue un vaste réseau d'interdépendance et d'entraide en raison des nombreuses obligations qu'elle crée entre les membres. En cas de besoin, on peut toujours compter sur l'aide des membres de la parenté).

Ces différentes valeurs ont été fondamentalement modifiées avec l'apport de la modernité et de la post modernité issues de la colonisation et des nouveaux concepts qui engendrent de nouveaux comportements.

4.3. Genre, valeurs familiales modernes et post modernes (période coloniale et post coloniale)

La famille est basée sur des normes qui ne sont pas figées ni statiques. Ceci est plus évident lorsqu'on réalise qu'aucune société africaine dont le Bénin n'est à l'abri des mutations, des influences d'autres cultures. Les familles demeurant le point nodal de toute l'organisation sociale sont les premières à être confrontées au changement en cours sur le continent. Quels sont plus précisément les déterminants à ces nouvelles formes de familles ?

4.3.1. Les déterminants de la modernité et post modernité : le choc colonial et le genre

Ils sont d'ordre divers et variés mais les déterminants les plus indicatifs semblent être : le choc colonial avec l'introduction de l'école moderne et ses notions d'urbanisation, l'économie monétaire, les religions révélées etc. et la période post moderne caractérisée par les idées d'égalité, d'équité /**GENRE** qui renforçaient l'entrée des femmes sur le marché du travail, les Nouvelles Technologies de l'Information. Balandier (1955) ne disait –il pas “ *Pour comprendre l'histoire de la famille africaine, la situation coloniale est une donnée fondamentale* ” ?

4.3.2. Le choc colonial

Avec la colonisation, l'idée d'urbanisation et de ville est apparue dans les mentalités et c'est bien la ville qui incarne les nouvelles valeurs. L'école y est aussi bien développée. Celle-ci a réussi à ébranler la mentalité autochtone des africains, à introduire l'idée d'égalité de justice sociale et d'équité. G. PENE dira qu'en droit moderne les fiançailles se nouent librement

entre les futurs époux au nom de la liberté des mariages (In *Révolution Ivoirienne de droit*, N°2-1971).

De même, le développement de l'économie monétaire a eu un impact sérieux sur le devenir des familles. A titre d'exemple, la dot connaît de nos jours des abus. C'est un objet de chantage ou de surenchère dans certains milieux surtout urbains (offre de voiture, mobylette à la future épouse, etc....).

Le travail salarié de la femme n'en demeure pas moins rémunérateur car il permet à cette dernière d'être plus autonome, d'avoir un statut social élevé échappant du coup à certains conditionnements sociaux de famille.

“ Les chances de promotion du statut sont théoriquement améliorées pour la femme avec la colonisation qui a introduit un nouveau fondement philosophique dans la société avec les idées d'égalité entre les individus”, nous dira Mensan ASSOGBA (1990).

Avec les mutations liées à la modernité et à l'économie de marché, les relations « chaudes » fortement chargées d'affectivité vont céder progressivement la place à des relations « froides » où apparaît la diversité des intérêts et des calculs multiformes. La famille nucléaire se substitue à la famille large et s'impose. On assiste impuissant à la commercialisation progressive du patrimoine terre, voire des solidarités. Les anciens rapports d'union de solidarité, de coopération sont remplacés par des rapports d'opposition et de domination entre les membres de la famille. Deux concepts inconnus du traditionalisme apparaissent. Concepts qui entraînent corrélativement un nouveau type de société : la société moderne qui bouleverse la vision traditionnelle de la famille, du mariage et de la femme. De nouvelles formes de vies se créent, de nouvelles formes de familles naissent : foyer conjugal, foyer monoparental, concubinat, phénomène de deuxième bureau, etc.

4.3.3. L'influence des religions révélées

Par ailleurs, **les religions révélées** (le catholicisme et l'Islam) ont contribué elles aussi à changer ou à renforcer les pratiques sociales propres à nos familles. René KALISKY a pu écrire que le mariage musulman n'entraîne aucun régime matrimonial entre les époux. Dans la société musulmane, le célibat faisait un peu figure d'anomalie, puisqu'il était loisible au fidèle de posséder jusqu'à quatre épouses et un nombre indéterminé de concubines.

Le mari n'a aucun devoir de fidélité, d'obéissance vis-à-vis de sa femme qui elle, est concernée vivement par la fidélité.

Dans le catholicisme, le mariage est une institution sainte de Dieu. “ C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils seront une seule chair. (Genèse

2.24). Ce type de mariage est monogamique et plein de responsabilités : amour désintéressé, fidélité, confiance mutuelle, joie, satisfaction (GRAF J, 1986). C'est un engagement qui ne doit pas être dissout tant que les deux conjoints sont en vie (Romain 7.2).

Tout ce qui précède montre que ces facteurs de changement social ont marqué les sociétés africaines et facilité l'émergence de nouvelles formes de famille.

4.4. Genre comme déterminant fondamental des nouvelles valeurs familiales

La notion de genre ayant pris ses racines dans la période coloniale, constitue un pendant de cette période, un déterminant de taille dans l'évolution des valeurs familiales au Bénin.

4.4.1. Le genre au Bénin : bref état des lieux et acquis

Les femmes occupent une place importante. En effet, les femmes tout en assurant des fonctions qui garantissent la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages ne disposent pas des mêmes chances et des mêmes avantages que les hommes. La vie des femmes est énormément marquée par la reproduction qui a une influence directe sur leur état de santé et sur les opportunités d'accès à l'instruction, à l'emploi et aux revenus : les femmes se marient très jeunes et beaucoup plus précocement que les hommes.

Cette situation conditionne les possibilités d'instruction, de travail et de répartition de richesse au sein de la famille. Le statut juridique qui leur est fait ne les autorise pas à jouir conjointement avec leurs maris des mêmes droits. Ces positions héritées du passé se cristallisent dans la culture. Celle-ci les véhicule et devient, en ce qui concerne les valeurs négatives qu'elle charrie, un frein à la pleine jouissance par les femmes des droits humains universellement reconnus. Ces pratiques socioculturelles¹, loin de militer en faveur d'une habilitation de la femme l'expose plus à un état de pauvreté humaine et monétaire que les hommes. Ce fait limite les femmes dans leur implication, leur accès au processus de développement. Le tableau et l'encadré suivants illustrent parfaitement la situation des femmes maintenues dans des rapports de genre face aux droits humains, l'éducation, la santé, (mariage forcé précoce et par échange) et par ricochet, l'emploi.

¹ Ces pratiques sont : le mariage forcé, le mariage par échange, le lévirat, la violence sur les femmes, la subordination des femmes, etc.

Tableau N° 1 : Quelques indicateurs sexo- spécifiques au Bénin

Quelques indicateurs sexospécifiques	Ensemble	Masculin	Féminin
Quotient de mortalité infantile (en ‰)	67	80	72
Espérance de vie à la naissance (ans)	59,2	57,2	61,3
Taux brut de scolarisation dans le primaire (en ‰)	98,25	104,33%	92,17%
Taux d'alphabétisation (en ‰)	42,5	57 %.	28 %
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	397	-	-
Indice synthétique de fécondité (enfants/femme)	5,7	-	-
Taux de prévalence du VIH/SIDA (nouveaux cas en 2004)	1,8	100	188
Proportion de femmes excisées (15-49 ans) (%)	13		
Taux de contraception moderne	6,2 %		
Féminisation de la pauvreté		-	+
Choix de carrières scientifiques		Séries C et D	Série A
Nombre de femmes au gouvernement	30	26	04
Nombre de femmes au Parlement	83	75	08
Nombre de femmes maires	77	76	01
Accès au crédit dans les banques			Peu
Secteur formel public d'activité			34 femmes pour 100 hommes
Secteur formel privé d'activité			41 femmes pour 100 hommes
Secteur informel d'activité		93%	97%

Source : Tableau réalisé à partir des données de l'EDBS, 2006

Encadré 1 : Et elle reste muette

Pour servir l'appétit des fétiches, elle est déscolarisée.

Si ce n'est pas pour le mariage ou les travaux domestiques, c'est pour l'initiation dans les couvents que les filles sont refusées de scolarisation. Récemment à Djidja, une fille qui prépare ses examens de fin d'études primaires, a été retirée de l'école pour être enfermée dans un couvent où elle est en cours d'initiation. Les chefs féticheurs et les parents ont ainsi, non seulement, arrêté l'évolution scolaire et compromis l'avenir de cette fille, mais ils ont décidé de lui enlever toutes les connaissances qu'elle aurait accumulées à l'école. Le tout premier pas a été de lui interdire de se servir de mots ou d'expressions françaises. Le Chef Service Promotion de la Scolarisation des Filles n'ont franchit les portes de tels couvents pour s'entretenir avec et sensibiliser les féticheurs. Ces n'ont pas encore lâché prise. Ne devrait-on pas considérer la demande d'un chef féticheur relative à la construction d'écoles dans les couvents ? Mais alors, ne renforcerait-on pas du coup la religion et ne lui mobiliserait-on pas une plus grande population ? Verra-t-on se réaliser l'espoir que la satisfaction d'une telle demande, en introduisant l'éducation occidentale au sein du couvent (c'est-à-dire au sein de la religion) la ferait s'ouvrir progressivement au monde extérieur ?

Son frère a décidé de se marier, alors elle est déscolarisée

Il n'y a pas que les couvents et les pratiques religieuses ! En effet, il n'y a pas très longtemps, une fille a été prise de court sur son parcours scolaire, quand un beau jour son uniforme et ses fournitures scolaires lui ont été saisies pour être remplacées par le mariage précoce, forcé et par échanges. C'était à Matéri. La raison était simple : son frère avait décidé de se marier. A première vue, le lien entre cette décision personnelle et l'interruption de la scolarisation peut paraître flou. Cependant, la coutume en a décidé ainsi dans cette localité où, la mariage se fait par échange et non par dot. C'est ainsi que la fille a été donnée en mariage dans une famille qui a alors pu marier une fille audit frère.

Une pratique similaire dénommée « Gbodoho » (afin que tu aies un souvenir, ou en signe de consolation)

Source : CBDD, *Application de la plate forme d'action de Pékin parcours de 3 ans et demi Septembre 95 Mars 99*

Des réflexions et des travaux ont été réalisés sur la base de plusieurs tendances théoriques (féministes ou non) pour mettre en exergue les inégalités et tenter de restaurer l'égalité, la justice sociale et l'équité. Parmi ces tendances théoriques, l'approche genre tient aujourd'hui,

une place privilégiée parce qu'elle véhicule la même logique, les mêmes visées que le développement humain durable.

Ainsi, le Bénin a adhéré aux différentes recommandations et résolutions issues des assises nationales comme internationales sur la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets nationaux et régionaux.

A l'instar de la plupart des pays africains, ces divers aspects du mouvement mondial et régional pour la promotion de la femme ont orienté le gouvernement béninois dans son choix de doter le pays d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) assortie d'un Plan d'Action Multisectoriel (PAM) quinquennal prenant en compte des actions pertinentes susceptibles de concourir à l'amélioration des conditions de vie et du statut de la femme béninoise. A cela s'ajoute le nouveau code de la famille. On peut à titre schématique, rappeler l'élaboration de divers documents, plans et déclaration ainsi que l'adoption de lois : l'adoption de la déclaration de politique d'alphabétisation des adultes en 2001 qui précise la réduction de 50% de 2000 à 2010 du taux d'analphabétisme chez les femmes, l'adoption d'un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en 2002 (vision prospective jusqu'en 2007) qui met l'accent sur la représentativité de la femme, le Plan national d'action de l'éducation pour tous validé en 2003, l'adoption de la loi d'orientation sur l'éducation en 2003, qui met l'accent sur l'équité, l'adoption de la loi d'orientation sur l'éducation en 2003, le document de Politique Nationale de recrutement des femmes enseignantes en juin 2004. Un document de politique Nationale assorti de son plan et programme d'action est en cours d'élaboration depuis 2009.

Du coup, on a assisté **sur le plan de l'Education**, à un niveau d'instruction en progression, mais toujours en défaveur des femmes ; à une amélioration timide du taux de fréquentation et de maintien des filles à l'école.

Dans le domaine de la santé et surtout de la santé de la reproduction, l'Etat a procédé à l'élaboration de plusieurs documents.

Il s'ensuit un taux de mortalité maternelle et néo natale en baisse, des efforts non négligeables dans le domaine de la santé des enfants, les soins prénatals se font de moins en moins chez les accoucheurs traditionnels, amélioration de l'accessibilité aux soins de santé, une pratique relativement plus dynamique de la planification familiale.

Quant à l'**Emploi**, un cadre juridique militant en faveur de l'habilitation de la femme engendrant la nomination de certaines femmes à des postes politiques et de responsabilité.

Pour assurer l'accès des femmes aux crédits, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs, notamment la loi PARMEC (Projet Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) adoptée en 1997 et en cours d'amélioration. Ces acquis ont renforcé l'entrée et le maintien de certaines femmes dans des professions données. Les deux tableaux suivants illustrent cette réalité.

Tableau II: Répartition des APE par sexe de 1999 à 2007

Année	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1999	28550	20679	7871	27,56
2000	28179	20375	7804	27,69
2001	30111	21851	8260	27,43
2002	32340	23504	8836	27,32
2003	30035	21895	8140	27,10
2004	29031	21104	7927	27,30
2005	31197	21895	8302	26,61
2006	32015	23395	8620	26,92
2007	32095	23503	8592	26,77

Source : Fichier Unique de Référence (FUR) 1999-Janvier 2007

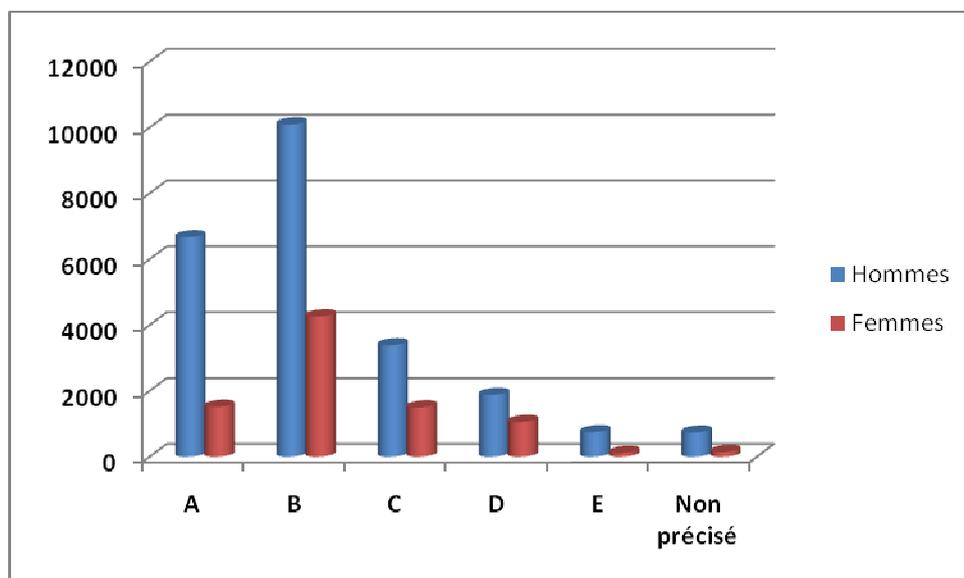
Tableau III: répartition des APE par Catégorie et par sexe

Catégories	Total	Hommes	Femmes	% Femmes
A	8181	6664	1517	18,81
B	14355	10093	4262	29,69
C	4884	3386	1498	30,67
D	2938	1881	1057	35,97
E	862	746	116	13,45
Non précisé	875	733	142	16,23
Total	32095	23503	8592	26,77
Pourcentage	100	73,23	26,77	

Source : réalisé à partir des données du Fichier Unique de Référence (FUR) 1999-Janvier 2007

La proportion des femmes par catégories affiche les chiffres suivants : A 18,81% ; B 29,69% ; C et D respectivement 30,67 et 35, 97% et 13%. De 1999 à 2007, la proportion de femmes APE s'est stabilisée en moyenne autour de 27,40 % avec une faible diminution

chaque année jusqu'en 2004 où elle a baissé tout en restant constante en moyenne à 26,80% (cf. guichet unique de référence (FUR) 1999 – janvier 2007. Le taux net de scolarisation est de 60% chez les filles contre 68,4% chez les garçons, tandis que le secteur de l'enseignement supérieur ne compte que 0,5% de femmes.



Graphique I: Répartition des APE par Catégorie et par sexe

L'analyse de données consignées dans les tableaux ci-dessus montre que suivant la répartition des travailleurs de l'Administration publique selon le sexe, le Bénin dispose d'une fonction publique à dominance masculine, soit 73,23% d'hommes contre 26,77% de femmes ; il apparaît que les femmes représentent le quart de l'effectif total. De plus, la répartition des deux sexes par catégorie permet de constater une variation importante d'une catégorie à l'autre : 13,45% de femmes dans la catégorie E contre 35,97% dans la catégorie D.

Cette situation qui atteste clairement que l'accès à la fonction publique béninoise est inégal suivant le sexe (Cf. graphique ci-dessus), notamment en défaveur de la femme, est pourtant en porte-à-feux criard avec les dispositions de la loi n°86-013 du 26/02 /86 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat. Celle prévoit que « les carrières de la Femme et de l'homme sont gérées équitablement et les mêmes chances sont données aux deux ». Et pourtant, les femmes, en plus d'être minoritaires par leur effectif, ont, par rapport aux hommes, un accès inégal aux postes de responsabilité.

La représentation des femmes au sein du gouvernement est très faible. L'actuel gouvernement du Bénin formé le 22 octobre 2008 ne compte que 4 femmes sur 30 ministres (soit 13%).

Ainsi la représentation des femmes est passée à 19.05% entre 2003 et 2005 pour connaître une amélioration de 23% entre 2005 et 2007 puis à une forte baisse de 13.33% en 2008. Les ministres femme sont toujours à la tête des départements dont les attributions s'apparentent aux activités traditionnelles des femmes comme Famille, Santé.

De façon générale, à travers les différents gouvernements, le nombre de femmes impliquées reste limité. Dès lors, il faut souligner que beaucoup d'efforts restent à consentir pour sensibiliser les décideurs à la participation des femmes dans les instances de prise de décision.

Suite aux élections communales de 2002-2003, 03 femmes sur 77 avaient été élues maires au niveau des 77 communes, contre 01 femme sur 77 après les communales de 2008. Depuis Octobre 2008, les statistiques (source UNFPA Bénin) montrent que beaucoup reste à faire au Bénin pour faire participer les femmes au processus de développement durable.

Tableau IV: Tableau comparatif des femmes députés au sein de l'assemblée nationale de 2003 à 2007

Année 2003			Année 2007			Accroissement
Nombre de Députés	Nombre femmes	% de femmes	Nombre de Députés	Nombre femmes	% de femmes	Accroissement du nombre de femmes
83	6	7,23%	83	8	9,64%	2,41%

Source : RIFONGA

Par rapport à la représentation nationale, les femmes occupent depuis 2003 moins de 10% des sièges. La faible représentation des femmes dans les sphères de prises de décision est remarquable et constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement et de la société civile.

Les tentatives du principe du quota ont été déclarées anti constitutionnelles par rapport à l'article 26 de la constitution.

Malgré la flopée de partis qui existent au Bénin, les informations obtenues ne concernent que deux partis, le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) et le Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP).

Les données issues des enquêtes auprès du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) et du Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP), il ressort que les femmes sont sous-représentées dans les instances de décisions des partis politiques notamment le bureau politique, le bureau directeur national, le conseil national par rapport aux hommes.

Pour ce qui concerne le PRD, les femmes ont occupé en 2007, 10 à 11 % des postes, respectivement au sein du Bureau Politique et de la Direction nationale, tandis qu'au sein du MADEP, elles ont occupé 8 à 27% des postes sur la période allant de 1997 à 2008. Cette situation reflète la part congrue réservée aux femmes dans la gestion de la chose publique.

Tableau V : Représentation des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision de quelques partis politiques.

Partis politiques	Instances	Périodes	Effectif		
			Hommes	Femmes	%Femmes
MADEP	Bureau Politique	2004-2008	09	02	18
	Bureau Directeur National	1997-2004	31	04	11
		2004-2008	32	03	08
	Conseil National	1997-2008	105	40	27
PRD	Bureau politique	2007	40	05	11
	Direction Nationale	2007	81	10	10

Source : résultat de collecte des données juin- septembre 2008

Tableau VI : Proportion des femmes élues lors des différentes élections au sein des partis

Partis Politiques	Types d'élection	Années	Nombre de candidates	Positions	Score réalisé	Localités
Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP)	législatives	1999	03	Têtes de liste	1 élue	Djougou
		2003	02	Têtes de liste	2 élues	Cotonou
		2007	02	Têtes de liste	-	Saketé
	Communales et municipales	2002		-	Trois femmes élues Maires	Kétou Pobè Kalalé
		2008		-	Trois femmes élues	Kétou Pobè

					conseillères	Kalalé
Parti du Renouveau Démocratique (PRD)	Législatives	1995		Têtes de liste	1 élue	So-Ava
		1999		Têtes de liste	1 élue	So-Ava
		2003		Têtes de liste	2 élues	So-Ava
		2007		-	2 élues	Porto- Novo
	Communes et municipales	2002	Plusieurs femmes dans plusieurs communes	Bonne position	Plusieurs femmes élues dont trois adjointes au Maires	Porto- Novo
		2008	Plusieurs femmes dans plusieurs communes	Bonne position	Plusieurs femmes élues dont 1 ^{ère} adjointe au Maire de P/N	Porto- Novo

Source : réalisé à partir des données collectées sur le terrain, Juin, Septembre 2008

De 1999 à 2007, la proportion de femmes APE s'est stabilisée en moyenne autour de 27,40 % avec une faible diminution chaque année jusqu'en 2004 où elle a baissé tout en restant constante à en moyenne à 26,80% (cf guichet unique de référence (FUR) 1999 – janvier 2007. Toutefois, face à cette faible représentation des femmes dans la gestion de la chose publique, le gouvernement et la société civile avec l'appui des partenaires techniques et financiers oeuvrent progressivement et sans relâche à la prise de conscience des communautés. Par rapport à la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est ainsi qu'une politique nationale de promotion du genre a été adoptée en 2008 assorti d'un plan d'action en 2009.

S'agissant du marché de travail, la situation des femmes est directement liée à la survivance d'activités traditionnelles, la proportion de femmes ayant un emploi salarié demeure faible, et parmi celle-ci, les femmes ayant un salaire élevé et/ou un poste de responsabilité sont peu nombreuses. L'une des conséquences importantes de l'emploi urbain féminin réside dans l'individualisation des gains qui donne à la femme une autonomie à la fois par rapport à sa famille et à son mari. Cela permet à la femme qu'elle soit mariée ou non de gérer ses besoins immédiats.

Ici également, des disparités s'observent et la situation semble timidement évoluée entre 1998 et 2007.

Le genre tout en améliorant relativement le statut de la femme au sein de la famille a créé d'autres controverses : la mauvaise appropriation du concept qui fait que, malgré les avancées du point de vue institutionnel, l'application, la prise en compte effective du genre dans tous les domaines du développement reste limitée.

Le peu d'impact obtenu dans l'amélioration du statut de la femme (pilier de la famille) a engendré de nouvelles perceptions, de nouveaux comportements et nouveaux schémas de vie (qui influencent considérablement, l'éducation, la socialisation des enfants et des jeunes) aux côtés de la survivance de certaines traditions. La politique nationale du genre en cours d'élaboration et de validation est sensée améliorer les conditions de vie de la famille et des femmes au vu de sa vision et de ses stratégies.

4.4.2. La promotion de la Politique Nationale du Genre comme cadre de référence de l'amélioration des conditions de vie de la famille et de la femme

Le processus de la promotion de l'égalité et de l'équité engagé depuis 2002 est poursuivi et a abouti à l'élaboration d'une politique nationale du genre assorti de son plan d'action et programme d'action

La vision de la Promotion du Genre au Bénin, qui découle des fondements politiques, institutionnels et juridiques est ainsi formulée. A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable. Cette vision est basée sur des orientations stratégiques.

Ces stratégies sont formulées comme suit :

Première stratégie : *Mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prises de décisions dans toutes les sphères (individuel, familial, communautaire, national et international)*

Deuxième stratégie : Renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme².

Troisième stratégie : Renforcer l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus.

Quatrième stratégie : Assurer l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les PDC.

Cinquième: Réduire la pauvreté monétaire des femmes et leur assurer un accès et un contrôle équitables aux ressources

L'application effective de ces stratégies devrait participer à l'amélioration des conditions de vie des familles en général et des femmes en particulier. Mais en attendant il est important d'apprécier l'impact des acquis des mesures prises dans le cadre de la promotion de la femme. En effet, la société devenue société de salariat, société tertiarisée, individualisée vit au rythme de la modernité, avec ses constructions d'un anti-mode révélateur du nouveau schéma de comportement et d'adoption de nouvelles valeurs familiales.

4.5. Les Types de familles et valeurs familiales de nos jours

La pénétration des valeurs étrangères, n'a pas entraîné la disparition de la famille. Les différentes formes d'union sont déterminées par le type de mariage et la façon dont les conjoints acceptent et définissent leur rôle à l'intérieur du ménage.

4.5.1. Le mariage monogamique et la famille nucléaire

Le mariage monogamique est le résultat d'une union entre deux jeunes qui se décident à vivre ensemble sur des bases très différentes de celles des familles africaines traditionnelles. Il peut faire intervenir la dot ou non. Ainsi, si le couple est la condition de formation de la famille, c'est la venue d'un enfant ou des enfants qui la fonde (Castellan, 1993).

On peut également parler, de famille nucléaire élargie lorsque les migrants (du fait de l'exode rural par exemple) viennent se greffer à une famille pour une durée indéterminée. Mais le

² Il s'agit de textes qui assurent effectivement l'accès égal de l'homme et de la femme au pouvoir législatif, judiciaire et exécutif.

succès du modèle familial reste mitigé dans la mesure où le Bénin, à l'instar d'autres pays africains, compte déjà plus d'un siècle de christianisation, mais l'influence escomptée de l'idéal chrétien de la famille est limitée à une minorité de couples qui constituent au dire de LOCOH Thérèse (1988), un vrai défi à ce qu'est le mariage en Afrique.

4.5.2. Persistance des familles de type traditionnel

Il s'agit ici de la polygamie qui, malgré les changements sociaux et économiques intervenus, résistent. On a pu dénombrer deux formes de polygamie : la polygamie avec co-résidence et la polygamie sans co-résidence.

La polygamie co-résidentielle qui s'apparente à la forme traditionnelle de la polygamie (observée au niveau des basses classes sociales des milieux urbains).

La polygamie sans co-résidence (majorité des couples modernes) qui est une pratique d'union à logement séparé des époux avec une spécificité : l'indépendance de chaque épouse. L'option polygamique est toujours une perspective de la vie matrimoniale qui donne sa marque aux relations entre époux.

Parfois la migration de la campagne vers la ville incite l'homme à avoir une épouse au village d'origine et une à son milieu de résidence. Il y a donc de plus en plus de ménages constitués d'une famille et des enfants que visite l'époux.

4.5.3. Le phénomène du « 2ème bureau »

Dans les élites occidentalisées, on voit reculer les formes officielles de polygamie qui font place à d'autres formes d'union moins formelle : c'est le deuxième bureau. Ce choix de vie matrimoniale selon Lacombe (1986) n'est pas une simple survivance du passé, il incorpore des aspirations modernes. Pour les hommes c'est une façon de créer une cellule familiale paradoxalement plus axée sur l'échange affectif des partenaires. Pour les femmes c'est un gage d'autonomie, de liberté puisqu'elles échappent aux prescriptions traditionnelles de la femme qui pèsent sur les épouses légitimes.

Ce phénomène de deuxième bureau peut donner lieu à la polygamie sans co-résidence. Ces unions représentent au dire de LOCOH (1998) « une version moderne, aménagée de la polygamie. Le contrôle traditionnel des familles, mais aussi de l'époux sur ces cellules matricentriques est moins étroit et en cas de mésentente, les séparations sont plus fréquentes ».

4.5.4. La famille monoparentale :

En 1979, on dénombrait 27% de femmes chefs ménage dans les grandes villes du Bénin.

De nos jours, les résultats selon les départements montrent que c'est dans les Collines et le Zou (29 % dans chaque cas) que les ménages sont le plus fréquemment dirigés par une femme (29 %) ; par contre, dans le Borgou et l'Alibori, respectivement 10 % et 6 % des ménages ont, à leur tête, une femme. Si l'on compare ces résultats avec ceux des deux EDS précédentes, on constate que la proportion de ménages dirigés par une femme a augmenté passant de 18 % en 1996 à 21 % en 2001 et à 23 % en 2006. Ce qui signifie que le phénomène de femme chef de ménage ne concerne plus seulement les grandes villes mais également il gagne progressivement au cours des années les petites villes.

Les résultats concernant la taille du ménage montrent que la taille moyenne s'établit à 5 personnes et qu'elle varie de 5,3 en milieu rural à 4,7 en milieu urbain. En outre, même si la monoparentalité concerne aussi bien les femmes que les hommes, elle est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. L'un des conjoints, surtout la femme célibataire avec enfant est très observée en milieu urbain, le statut de mère et d'épouse n'étant pas lié. Aujourd'hui, le concubinage, la polygamie sans co-résidence favorise cette situation.

4.5.5. Le concubinage et l'union libre :

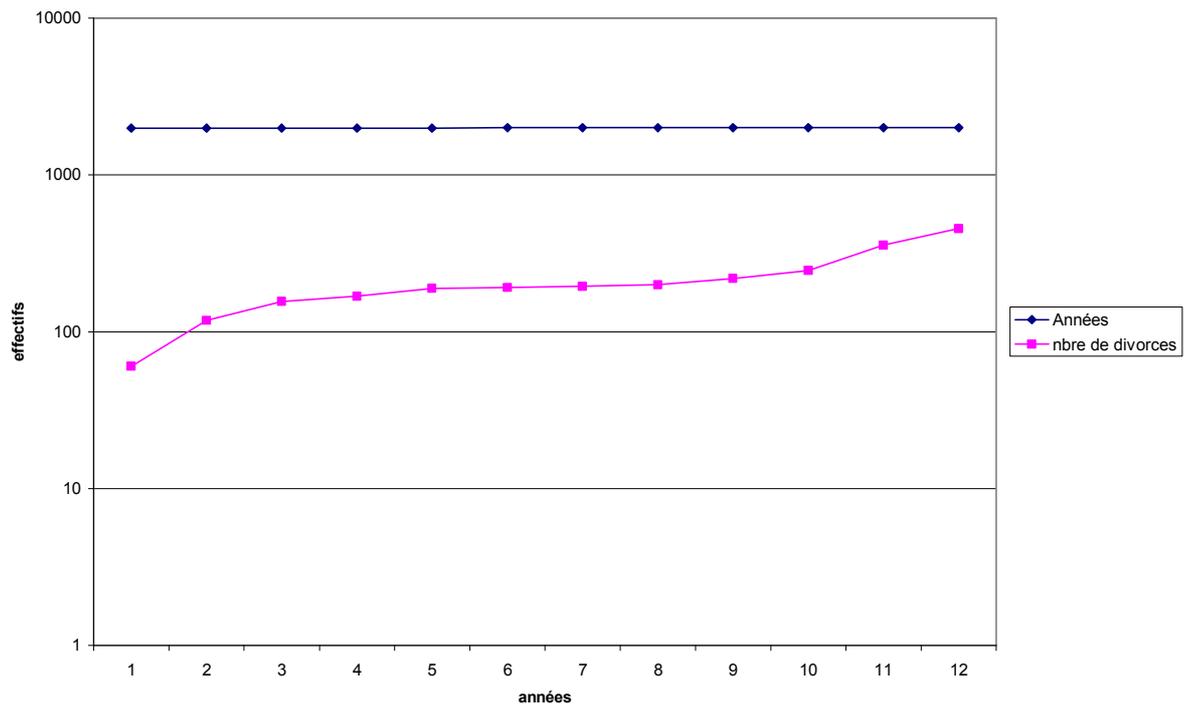
On recherche parfois la vie commune sans mariage officiel. Cette union n'a rien de solide ni de définitif et ne peut remplacer le mariage ni lui être assimilée.

4.5.6. La famille recomposée ou reconstituée :

Le statut social de la femme étant lié au mariage, le remariage est automatique. Etant donné que les familles de type moderne reposent sur des aspirations plus modernes que traditionnelles, elles ont créé des changements profonds dans la vie et les valeurs familiales.

Ainsi, du point de vue moral et éthique, le tissu social a perdu sa valeur avec la montée en flèche des taux de divorces, de séparation. (cf. fig. 1).

Figure 1 : Evolution du taux de divorce au Bénin de 1999 à 2006



Quant aux informations sur l'état matrimonial des populations selon l'EDBS de 2006, 76 % des femmes étaient en union : 69 % étaient mariées et 7 % vivaient en union consensuelle (sans le mariage). Chez les hommes, ce pourcentage est de 59 % : 56 % étaient mariés et 3 % vivaient en union consensuelle. Une femme sur cinq (20 %) était encore célibataire contre deux hommes sur cinq (39 %). Par contre, 3 % de femmes et 2 % d'hommes ont déclaré être divorcés ou séparés. Enfin la proportion de veuves est de 2 %, chez les hommes, elle est inférieure à 1 %.

4.6. Implications sur l'éducation et la socialisation des enfants :

L'entrée radicale des femmes sur le marché du travail soulève la question de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale et ceci renvoie à ce que déclarait déjà **JENSON Jane** (1997) : “ Le désir de travailler des femmes et leur entrée massive sur le marché de l'emploi correspondent à des modifications d'ordre culturel profondément enracinées. Ces modifications remettent en cause l'idée de l'efficacité durable des politiques familiales qui se fonderaient seulement sur les avantages matériels.

Au-delà des prestations financières se pose en effet le problème de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de la famille , qui doit conduire les politiques à innover en définissant de nouveaux modes d'accueil des personnes dépendantes , de nouvelles formes

d'organisation du travail et une meilleure prise en compte de l'espace familial. A terme, c'est l'égalité des hommes et des femmes qui est en cause''.

Sur le plan psychologique, à la mère salariée et son ou ses jeunes enfants se pose le problème de la garde.

Pour l'équilibre de l'enfant, la nécessité d'une continuité relationnelle et d'une interaction active avec la mère s'impose.

Les statuts traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes en fonction de leur âge, de leur position familiale entrent en contradiction avec les situations réelles. Des positions nouvelles sont expérimentées conduisant à une redéfinition des rôles familiaux et sociétaux.

Les contraintes de la vie moderne et surtout le travail des mères de famille influencent négativement le comportement des enfants.

En outre, l'homme se retrouve souvent dans une position d'incertitude critique vis-à-vis de la femme ; ce qui crée des conflits au quotidien, conflits qui influencent négativement l'éducation des enfants.

En effet, certains enfants sont laissés à eux-mêmes ou bien doivent rester à la cantine scolaire à midi. C'est d'ailleurs ce qui explique le mauvais usage, mais aussi la mauvaise interprétation du phénomène des enfants confiés ou " VIDOMEGON" dont certaines déviances sont les trafics d'enfants tant décriés actuellement. Les jeunes adoptent de nouveaux comportements sexuels et en matière de nuptialité : prostitution, vie sexuelle précoce et incontrôlée qui les confronte au VIH/SIDA.

Or les enfants, les jeunes d'aujourd'hui sont le devenir de la nation de demain. Quelles enfants voulons –nous laisser lorsque ces derniers échappent de plus en plus au contrôle familial dans un contexte d'individualisme, de tolérance et d'adoption des valeurs occidentales, de négation des valeurs traditionnelles. Les mariages précipités sans l'avis des parents, le concubinat, le célibat endurci, la monoparentalité, le phénomène de femme chef de famille, etc. sont les nouvelles valeurs familiales de nos jours. Toutes ces conséquences participent à la désorganisation des structures familiales. La question se pose de savoir comment s'approprier les concepts de modernité et de genre en particulier pour redonner à la famille ses lettres de noblesse ?

4.7. Meilleure appropriation du concept genre pour une restauration des valeurs familiales

Le genre étant un concept culturel est non statique et doit pouvoir aider les familles à faire face aux défis de la modernité. Ainsi, la tradition béninoise expurgée de tous les freins de la

tradition qui empêchent les élans portera ses fruits. Le problème est comment s'approprier ce concept de sorte qu'on puisse trouver un consensus dynamique entre tradition et modernité en vue d'asseoir une nouvelle forme de famille puisant dans les éléments positifs de la tradition et de la modernité. Ceci pour un cadre normal d'épanouissement de la femme, de l'homme et de socialisation pour l'enfant.

Quel que soit l'attrait de la modernité la famille constitue au Bénin la pierre angulaire de l'organisation sociale. Il faut savoir exploiter tous les aspects de la culture et de la tradition béninoise ; une tradition débarrassée de tous les éléments qui créent des frustrations au niveau de l'individu, frustrations parfois fatales à son équilibre psychologique et psychique.

La recherche de nouvelles valeurs réside dans la relecture de l'approche genre du nouveau code des personnes et de la famille dans ses articles 113 à 163 (voir Annexes) pour permettre leur application effective. Ne serait-il pas aussi intéressant d'épouser le point de vue de certains spiritualistes dont celui du père Barthélemy.

« L'approche genre³ est une autre réalité psychologico-psychique qui mérite d'être éclairée pour sa propre gouverne avant tout engagement dans le processus du mariage. A cet effet, au lieu de parler d'homme et de femme, nous préférons les terminologies : " Homme masculin" et " Homme féminin".

Tous les êtres humains sont égaux ; cela ne doit et ne peut faire un sujet à discussion. Mais quoi qu'on dise, des responsabilités respectives font que des distinctions notables apparaissent. Ainsi, "l'homme masculin" et "l'homme féminin" en tant que couple – fondement de l'humanité – dans leur égalité essentielle, sont distincts de par leurs responsabilités existentielles⁴. C'est justement ces responsabilités qui font, d'une part, de "l'homme masculin", le chef protecteur de "l'homme féminin" et, d'autre part, de "l'homme féminin", l'aide soumise volontairement à "l'homme masculin" afin de mener ce dernier au succès de toutes ces entreprises de chef protecteur. Et si nous comprenons bien cela, il apparaît clairement que cette distinction n'élève pas la nature du "masculin" au dessus de celle du "féminin" ; loin de là. Sans "le féminin" dans sa responsabilité d'aide soumise, "le

³ L'approche genre est définie généralement dans le sens de l'égalité, ou de parité, ou de rivalité, ou de compétition entre l'homme masculin et l'homme féminin. Nous considérons qu'on peut l'envisager autrement sinon de telles lectures font de l'approche genre une source de déséquilibre psychologico – psychique.

¹³ Nous entendons par responsabilités existentielles, les responsabilités et rôle par lesquels leur création est imprimée.

masculin" ne peut s'attendre à réussir son existence dans tout ce qu'il entreprend. Aussi, sans "le masculin" dans sa responsabilité de chef de "le féminin", cette dernière ne vivra pas une vie heureuse. De ce point de vue, si chacun est dans son rôle, les rapports ne seront jamais du supérieur à l'inférieur, mais du respect mutuel d'égal à égal. ⁵ La nature elle-même ne nous enseigne-t-elle pas ?

¹⁴ Voici ce que déclare la Parole de Dieu : « En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tiré de l'homme ; et l'homme n'a pas été à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme... Toutefois dans le Seigneur, la femme n'est pas sans l'homme, ni l'homme sans la femme. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme naît par la femme, et tout vient de Dieu. » (1^{ère} épître aux corinthiens chapitre 11 versets 8, 9, 11, et 12)

5. CONCLUSION

Les valeurs familiales béninoises appréhendées aux plans historique, social et anthropologique ont connu de nombreux changements et traversent aujourd'hui une période de turbulence. La vieille institution (le mariage) qui régulaient la famille, bien que demeurée universelle devient progressivement un pont jeté entre deux individus et non plus entre deux familles. Cette situation favorise les séparations et les divorces donc la fréquence est relativement élevée au sein de la société.

Dans le Bénin précolonial, après un mariage, la séparation ou le divorce n'étaient pas envisageables. La cohésion familiale, se reposait aussi bien sur la dimension de la famille, sur la forme de l'habitat que sur le respect de la hiérarchisation à observer au niveau des différents membres de la famille l'obéissance, la soumission, les rapports d'inégalité entre l'homme et la femme. Ces facteurs de cohésion constituaient des valeurs capitales, des valeurs cardinales pour une cohésion sociale. Les familles de la période coloniale et post coloniale ou moderne et post moderne demeurent déchirées entre certaines traditions têtues et des idées nouvelles presque révolutionnaires pas suffisamment maîtrisées, appropriés.

Les cadres de nos jours ont donné un autre contenu à la forme d'éducation prodiguer aux enfants. Ils souhaitent que leurs enfants soient épanouis et équilibrés à l'opposé du milieu rural qui trouve que les enfants doivent être obéissants et honnêtes. Au nom de l'épanouissement, les femmes cadres doivent aller partager la vie publique, politique avec leurs époux. Ecartelées désormais entre la sphère familiale et la sphère professionnelle, elles n'arrivent plus à gérer correctement l'éducation, la socialisation de leurs enfants. L'une des solutions à ce problème passe par la généralisation effective de la scolarisation et la création de crèche et garderies d'enfants pour favoriser l'accès des femmes à des emplois hors du ménage.

L'autre solution ne serait – t-elle pas le retour des femmes au foyer moyennant une subvention de l'Etat selon leur catégorie socioprofessionnelle ; soit, sur la base d'un arrangement spécifique avec leur employeur au sujet du temps de travail, la rémunération ?

Le concept de genre a, certes permis l'amélioration considérable du cadre juridique, les mécanismes institutionnels de promotion de la femme (voir annexe, stratégie de mise en œuvre de promotion de la femme) ; ce qui a renforcé l'entrée et le maintien de certaines femmes dans la sphère professionnelle. Mais l'application effective de ces mesures juridique et institutionnelles se heurte aux réalités culturelles qui, entamées, ne cèdent pas automatiquement.

Les réformes engagées progressivement au cours des 30 dernières années et visant l'amélioration du statut de la femme, l'élaboration par le gouvernement en 1995 d'un projet de code de la famille et des personnes plus adapté aux réalités du Bénin d'aujourd'hui, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement communautaire et l'instauration d'une administration territoriale décentralisée sont de nature à favoriser l'émergence de nouveaux modèles familiaux susceptibles de restaurer une certaine équité dans les rapports familiaux et communautaires. Ainsi, les jeunes pourront renouer avec les vertus capitales de l'entraide et de la solidarité.

L'ignorance par les jeunes générations de la diversité et de la richesse de nos us et coutumes, aggravée par l'illettrisme et l'analphabétisme quasi généralisés des générations plus vieilles ne favorisent pas le dialogue intergénérationnel et limitent l'accès des uns et des autres à la connaissance pour un développement durable. C'est pourquoi, le succès des différentes réformes économiques et sociales implique une meilleure connaissance du patrimoine culturel béninois afin d'en dégager les valeurs positives, le développement de l'alphabétisation en langues nationales et étrangères comme moyen d'expression et de communication entre les cultures et le renforcement des mouvements associatifs et corporatifs en vue d'y développer les vertus de l'honnêteté l'entraide et de la solidarité.

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ARIES, P. (1960) *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon
- 2- Claude L. S. (1967) *structures élémentaires de la parenté*, Paris,
- 3- DEGBELO A. (1998) « *Les Ecueils à la promotion féminine* », Etudes réalisées pour le PNUD,
- 4- DEGBELO, A. (1991) “ Une valorisation de la maternité chez les fon, des origines au XIX^{ème} siècle” *Bulletin de l'UNESCO*, pp125-136
- 5- DJOSSOU-SEGLA A. (1997) *Promotion de la femme au Bénin*, Cotonou
- 6- DONADJE, F. (1992) *Nuptialité et fécondité des hommes au sud- Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Institut de démographie - UCL, Louvain-La-Neuve, Belgique
- 7- Durkheim, E. (1921) “ La famille conjugale” in *Revue Internationale de philosophie*, Editions Nouvelles du Sud
- 8- FNUAP (2002) « *Le genre comme condition du développement durable* », Forum des parlementaires pour le NEPAD,
- FOURN GNANSOUNOU E. (2008) *Conciliation Activité professionnelle et vie familiale : Enjeux et perspective pour l'amélioration de la performance de la Femme Béninoise.* article publié à LABRYS, / estudos feministas, janvier_ juin 2008 /janiero / junho 2008
- FOURN GNANSOUNOU E.(2009) : *Les Pratiques endogènes favorables à la conservation de la diversité biologique au Bénin ;* article publié dans les *Annales de la faculté des sciences agronomique de l'université ABDOU MOUMOUNI du Nijer*
- 9- GNANSOUNOU E. (1999) “ *Organisation sociale et planning familial au Bénin*”, Thèse de doctorat PHD, Département Sociologie, Université de Montréal, Québec, Canada
- 10- GNANSOUNOU E. et al (2000) “ *Impact des PAS sur la femme et la jeunesse*”. Etude socioéconomique CSA-Bénin/O.R.A.F, Cotonou
- 11- GNANSOUNOU E. (2000) « *Genre, égalité, pouvoir des femmes et santé de la reproduction* », in *Acte de colloque de l'APAA, Yaoundé,*
- 12- GNANSOUNOU E. (1997) « *La maternité, un pouvoir ambigu pour les femmes* », article publié dans la *revue UNESCO-BENIN,*
- 13- GNANSOUNOU E. (2003) « *le financement des activités féminines au Bénin* » in *RNDH,*
- 14- GNANSOUNOU E. (1996) *Etude diagnostique socio-culturelle en vue du lancement du projet « intégration de la PF et de promotion féminine » dans la Sous-préfecture de Savalou / Bantè, (Rapport provisoire),*
- 15- GNANSOUNOU E. (1997) “ *La maternité, un pouvoir ambigu pour les femmes*” In *Revue de l'UNESCO, N° spécial de juillet*
- 16- GNANSOUNOU E. (1994) « *Organisation sociale et planning familial au Bénin* », UDM Québec canada,
- 17- Kalisky R. (1980) *Islam origine et essor du monde arabe*, Marabout Université, Vervier,

- 18- Mensah L. (1998) *Salut de la femme, structures familiales fécondité : transmission dans le Golfe du Bénin*, les dossiers du CEPED, N°14, Paris, 28 pages
- 19- Lacombe A. (1986) : *Les rapports du couple en milieu africain*, in *Les familles d'aujourd'hui*, AIDE1F, INED, PUF, Paris
- 20- LAFFITE J. (1873) *Le Dahomé*, Tours Mame et Fils
- 21- Locoh T. (1984) : *Famille et fécondité en Afrique de l'ouest cas du Togo méridional contemporain*, PUF, Paris
- 22- Locoh T. (1998): *Structures familiales et changements sociaux* In D. Tabutin (ed) *Population et société en Afrique au sud du Sahara*. L'harmattan, Paris ;
- 23-OUEDRAOGO A. (2001) « *Les limites de la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté* », www.worldbank.org/banking/francophonemicro/module01.htm
- 24-PNUD (2003) « *Rapport sur le développement humain au Bénin* », 2003, Cotonou, 209p.
- 25-SIATA (1996) « *Femmes et Activités Génératrices de Revenus pauvres et marginalisées* », in *Le Grenier*, Ouagadougou, Numéro 2, 19p.
- 26- TIDJANI S. (1993) *Notes sur le mariage au DAHOMEY*.
- 27- Castellan Y. (1993) *Psychologie de la famille*, Privat, 213p.
- 28- Ministère de la Famille et de la solidarité nationale (MFSN) (2008), *Document de Politique Nationale du Genre*.